Évaluation annuelle de la mise en oeuvre des programmes de stabilité et de convergence

2002/2016(INI) - 22/01/2002 - Document annexé à la procédure

LUXEMBOURG : Le Conseil a examiné le 22 janvier 2002 l'actualisation 2001 du programme de stabilité du Luxembourg présenté le 5 décembre 2001 et qui couvre la période 2000-2004. La croissance relativement soutenue du PIB en termes réels, proche de 4%, enregistrée en 2001 malgré le ralentissement général de l'activité économique au niveau mondial, a permis au Luxembourg d'enregistrer un solde excédentaire des administrations publiques d'environ 4% en 2001, soit plus que prévu initialement. Soutenu par de bonnes perspectives économiques, ce solde devrait rester excédentaire pendant les années du programme 2002-2004 restant à courir. Le taux d'endettement, déjà très faible actuellement, devrait également continuer à baisser. Les bons résultats économiques et le volume important des recettes fiscales en 2000 ainsi qu'une croissance relativement forte du PIB en termes réels en 2001 ont permis de mettre la réforme fiscale en oeuvre l'an dernier tout en maintenant un excédent confortable des finances publiques. La stratégie budgétaire est fondée sur le maintien d'un solde positif des administrations publiques et sur l'équilibre du budget de l'administration centrale. Un élément clé du programme est l'orientation des dépenses publiques vers les investissements destinés à renforcer les infrastructures, à encourager le développement technologique et l'innovation et à améliorer le capital humain. Toutefois, les dépenses courantes de l'administration centrale ont continué de croître rapidement en 2001 et cette croissance devrait s'accélérer pour atteindre 10,5% en 2002. Des efforts doivent être consentis pour maîtriser le taux d'augmentation des dépenses courantes qui pourrait devenir un facteur de risque en cas d'évolution économique défavorable. Le Luxembourg devrait être en mesure d'assumer les conséquences budgétaires du vieillissement de la population; toutefois, cette appréciation se fonde sur l'hypothèse d'une forte augmentation du nombre de travailleurs frontaliers et sur des taux de croissance élevés du PIB en termes réels. Toutefois, la conclusion générale du Conseil est que le programme actualisé luxembourgeois satisfait aux exigences du pacte de stabilité et de croissance.